



COMMUNE DE LE TREPORT

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 20 Décembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

7

Le Maire,



RECENSEMENT DES BATIMENTS AGRICOLES

SARL Espacurba

Etudes et conseils en Urbanisme

Rue Lavoisier - ZI Les Prés Salés - 76260 EU

Tél : 02.35.50.45.35 - Fax : 02 35 50 45 39 - Email : espacurba@wanadoo.fr

Dans le cadre de l'article L.123.3.1 du code de l'urbanisme, la commune du TREPORT a décidé de recenser les bâtiments agricoles de caractère architectural dont la destination peut être changée.

Extrait de l'article précité : **Article L123-3-1**

(Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 art. 51 Journal Officiel du 9 janvier 1983)

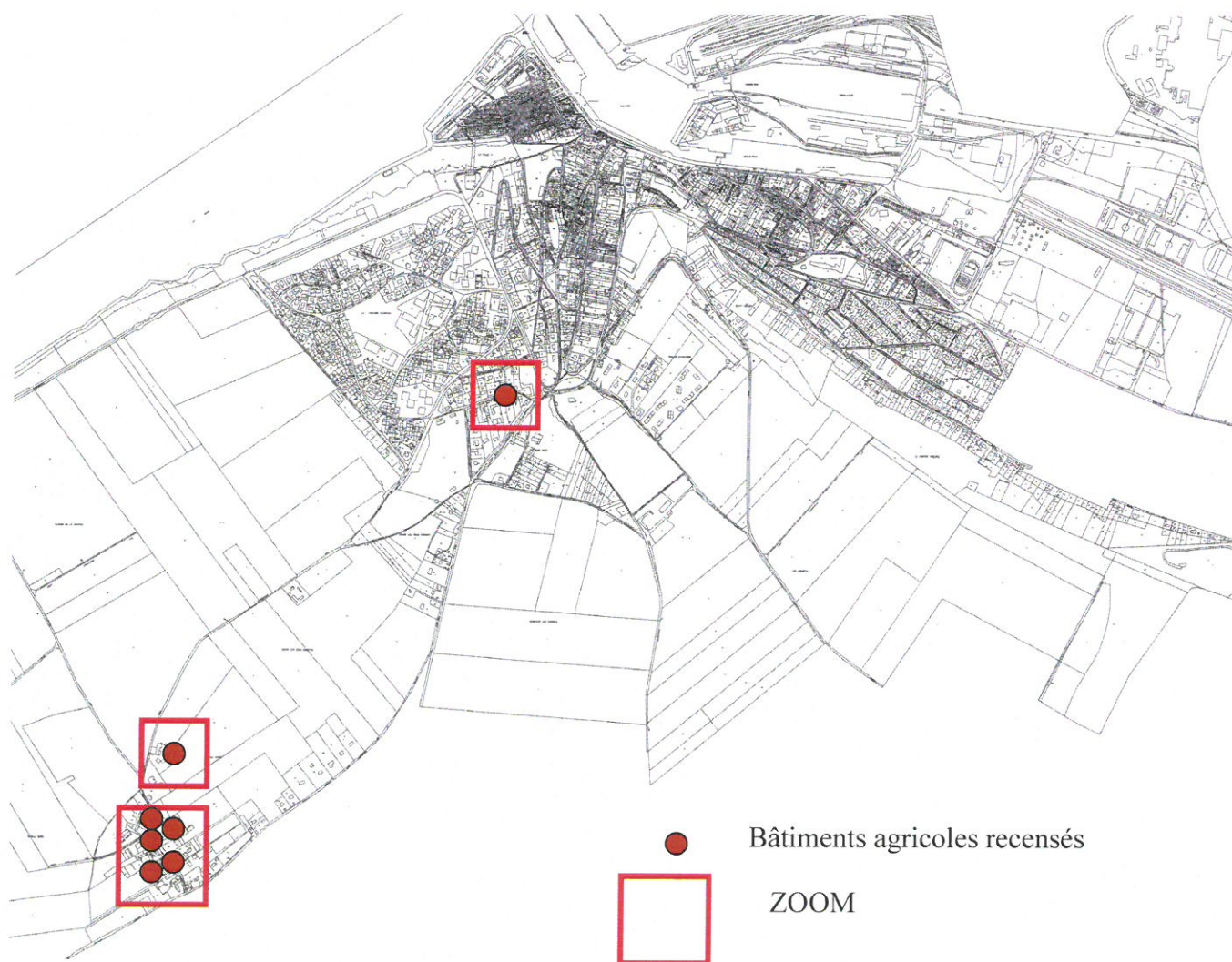
(Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 art. 4 Journal Officiel du 14 décembre 2000 en vigueur le 1er avril 2001)

(inséré par Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 art. 15 Journal Officiel du 3 juillet 2003)

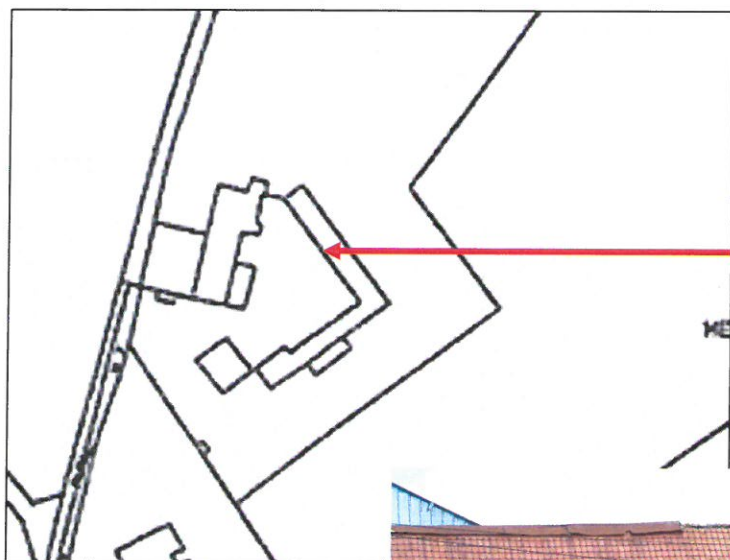
« Dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole ».

Ainsi sur la commune du TREPORT, le plan et détails repris ci-joints reprennent les bâtiments agricoles (de caractère architectural) concernés.

LOCALISATION DES BATIMENTS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DU TREPORT



BATIMENTS AGRICOLES RECENSES A MESNIL-SOREL





BATIMENT AGRICOLE RECENSE AU MONT HUON

